

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Délégation à la Sécurité
et à la Circulation Routières**

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mm

Réf. :

Paris, le - 2 MAI 2016

Maître Antoine REGLEY
Centre d'Affaires Solférino
229 rue de Solférino
59000 Lille

Maître,

Par courrier en date du 11 avril 2016, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. Angé

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 1^{er} et 2 avril 2016 a été enregistré et lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de quatre points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
et par délégation
la chef de la section du permis à points
du service du fichier national



Fabienne FONTAS